

MODULE FSJ 2 JU-JUTSU

Armes contondantes

Date :	Samedi 29 août 2026
Lieu :	Dojo Bushido Club Versoix Genève Groupe scolaire Ami-Argand Chemin Ami-Argand 40 – 1290 Versoix
Horaire :	09h00 – 18h00
Programme :	Approfondir, compléter et élargir les compétences spécifiques nécessaires pour se défendre efficacement contre des menaces et des attaques avec armes contondantes. Connaissances et capacités de base sur le sujet des armes contondantes. Voir les détails en annexe
Direction :	Denis Guélat, 7 ^{ème} dan ju-jutsu, professeur de ju-jutsu avec brevet fédéral, expert dan ju-jutsu Karine Stauffer Imboden, 5 ^{ème} dan ju-jutsu, professeure diplômée de ju-jutsu, experte dan ju-jutsu
Conditions d'admission :	Ju-jutsuka à partir du 1 ^{er} kyu, avec passeport FSJ et licence annuelle 2026 Le module 2 est obligatoire pour les candidats aux examens du 2 ^{ème} dan ju-jutsu. Toutefois, le module est également disponible pour le maintien des connaissances sur le sujet.
Coût :	CHF 80.- (Inscription après le délai : CHF 120.-) Paiement sur place (en espèces)
Inscriptions :	Directement sur l'agenda du site internet FSJ, jusqu'au 17 août 2026 au plus tard.
Assurance :	Est à la charge de chaque participant
Repas de midi :	Possibilité de prendre un repas un commun (restaurant à proximité)
Renseignements :	Denis Guélat : clan.guelat@wanadoo.fr



APPROVED

MODULE FSJ 2 JU-JUTSU Armes contondantes

Programme général de la journée

08h15	Accueil des participants
09h00	Bienvenue, buts, déroulement
09h15	Travail de groupe et théorie
10h30	Mise en pratique des principes techniques et tactiques
12h30	Repas de midi (réseautage, échanges)
14h00	Travail de groupe et théorie
15h45	Mise en pratique des principes techniques et tactiques
17h15	Synthèse des principes fondamentaux
17h45	Questions, discussion, évaluation
18h00	Fin du module

Le programme horaire ci-dessus peut être adapté selon les besoins de la journée.